



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022

Le mardi 14 décembre à 19h

École aux-Quatre-Vents

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève »

ORDRE DU JOUR

	SUJETS	I/C/A	
1.	Ouverture de la séance		Présidente
2.	Prise des présences		Présidente
3.	Vérification du quorum		Présidente
4.	Période réservée au public (10 minutes maximum)	A	Présidente
5.	Adoption de l'ordre du jour	A	Présidente
6.	Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2021	A	Présidente
7.	Information de la présidente	I	Présidente
8.	Étude des dossiers		
	8.1 Dossiers de prise de décision		
	8.1.1 Critères de sélection de la direction	A	
	8.1.2 Critères d'admission et d'inscription des élèves 22-23	A	
	8.1.3 Répartition de la clientèle 22-23	A	
	8.1.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles	A	
	8.1.5 Mesures dédiées	A	
	8.1.6 Budget mise à jour	A	
	8.1.7 Activités éducatives	A	
	8.2 Dossiers de consultation		
	8.2.1 Grille-matières (adoption en janvier)	C	
	8.2.2 Semaine des enseignants	C	
	8.3 Dossiers d'information		
	8.3.1 Covid-19 bilan mensuel	I	
9.	Suivi régulier		
	9.1 Service de garde	I	
	9.2 Comité de parents	I	
	9.3 Information du personnel enseignant et de soutien	I	
10.	Varia	I	
11.	Date de la prochaine rencontre : le mardi 19 janvier 2022	I	
12.	Levée de la séance	A	

I = Information

C= consultation

A = approbation ou adoption

Geneviève Pigeon
Présidente

Solange Pratte
Directrice